A présent ils arrachent à Perronne son poste de professeur sous prétexte "d'incitation à la haine"

écrit par Christine Tasin | 5 décembre 2020

Illustration : Nathan Peiffer-Smadja, celui par qui le scandale arrive… Perronne s'est défendu contre ses attaques véhémentes, c'est Perronne qui est foutu dehors…

Consultez son compte twitter, un ramassis de toutes les

saloperies contre l'hydroxychloroquine, Raoult, Perronne et de toutes les ordures pour mettre en avant le vaccin, le remdesivir, le rivotril… Edifiant. https://twitter.com/nathanpsmad?lang=fr

Tiens, au hasard, quelques tweets du personnage, contre CNews, contre les médecins qui s'engagent contre l'imposture Covid…Ou les attaques contre CNews-Zemmour rejoignent les attaques contre CNews-Perronne… on va bien finir par avoir une lisibilité intéressante et une convergence des luttes des patriotes anti-Macron, anti-mondialisation et anti-imposture Covid ! Encore un peu d'efforts et on verra aussi apparaître une autre convergence avec les ennemis de l'imposture climatique.

Il retweete même, quel hasard ! les tweets des ordures de Terra Nova, le laboratoire d'idées socialiste qui avait décidé que les ouvriers français étaient trop gâtés par les 30 Glorieuses et qu'ils allaient se tourner vers le populisme, qu'il fallait donc privilégier les émigrés, seule cible politique possible pour la gauche. Je décrypterai dans

un prochain article la daube vaccinale de Terra Nova. De plus en plus clairement il y a convergence des luttes de nos ennemis, et de plus en plus clairement il y a convergence des luttes des esprits libres contre eux.

.

Quelles ordures, nom de Zeus, quelles ordures ! On vit des horreurs absolues dans la France de Macron, et ce tous azimuts ! Perronne, spécialiste des maladies infectieuses ne pourra donc plus enseigner, transmettre son savoir, former de jeunes médecins… il a le grand tort de défendre l'hydroxychloroquine, le Professeur Raoult et la liberté de prescrire. Gilead pas content. Macron pas content. Conseil de l'ordre pas content et médecins jaloux et haineux instrumentalisant ce mécontentement pour avoir sa peau.

Une envie de vomir me prend ce matin devant toute cette daube…

Y-a-t-il encore de vrais médecins, en France, qui vont se lever une bonne fois pour toutes ?

S'ils sont des milliers, ils seront forts, pour Perronne et tous les autres, pour nous, pour la vie contre la mort, pour les forces de vie contre les forces du fric. Si… De quoi ont-ils peur, bordel ?

Article de France Soir ci-dessous. L'un des rares medias qui assurent une véritable information sur l'imposture Covid. France Soir n'a pas un sou de subvention, ses articles sont gratuits, n'hésitez pas à les aider si vous le pouvez, ne serait-ce qu'en versant 1 euro pour chaque article que vous lisez et appréciez.

.

L'acharnement contre le Professeur Perronne

La cabale contre les médecins et les scientifiques continue. Après qu'un grand nombre de médecins ont été inquiétés par le Conseil de l'Ordre pour leurs manquements supposés à la déontologie, ou le fait qu'ils aient soigné et guéri des patients, les actions contre le Pr Raoult de la part de la SPILF (Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française), ou le Conseil de l'Ordre, la convocation de Louis Fouché par sa hiérarchie à Marseille, sans oublier le licenciement du Dr Sacré en Belgique, quelle ne fut pas la surprise du professeur Perronne ce matin en recevant un message du Pr Riou, doyen de la faculté de médecine de la Sorbonne.

Ce courriel lui annonce **une procédure de retrait d'agrément** de formation dans le cadre du DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées) de Maladies infectieuses et

tropicales, alors que le Pr Perronne a, d'abord en tant que Président du Collège des Professeurs de Maladies infectieuses et tropicales (CMIT), et en tant que Président du Conseil National des Universités pour cette discipline, a obtenu du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche la reconnaissance nationale par toutes les instances (Universités, Ministère de la Santé, Conseil National de l'Ordre de Médecins) d'une spécialité pleine et entière. **Auparavant, en France, l'infectiologie était une sous-spécialité non reconnue.**

Un médecin proche du Pr. Perronne nous dit :

> ***Cette attaque****, contre ce médecin et universitaire prestigieux qui s'est battu pendant des années pour la reconnaissance de sa discipline avant de se voir jeter dans le caniveau, par ses propres collègues qu'il a du fond de ses tripes cherché à valoriser,* ***est une honte****. » Et il rajoute : « c'est indécent. Tout ça pour protéger des conflits d'intérêts bien gardés, pourtant largement exposés sur la place publique. »*

Le motif invoqué est que Christian Perronne aurait tenu *« des propos* ***non confraternels*** *envers un jeune médecin en formation qui pourraient être considérés comme une incitation à la haine et se sont traduits effectivement par des menaces de mort sur les réseaux sociaux. »* Le courrier ne précise pas les propos qui lui sont reprochés.

De plus, pas plus tard que ce 3 décembre, un médecin gériatre le Dr Christophe Trivalle, membre de la Commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), dévoilait une photo d'écran d'une discussion confidentielle en cours au sein de l'AP-HP sur Twitter. Ce médecin, visiblement outrepassant les règles éthiques d'une commission non publique, a jeté l'opprobre sur le Pr Perronne, et par la même portant atteinte à son image d'intégrité.

Le professeur Perronne aura donc été informé par internet de ce projet de motion, souhaitant une condamnation ordinale. Pourtant, les propos publics d'information scientifique du Pr Perronne, basés sur des faits établis, n'ont fait l'objet d'aucune plainte en diffamation à notre connaissance. Pas plus qu'ils ne paraissent contrarier les valeurs de la déontologie médicale, s'agissant tout simplement de la liberté d'expression d'un universitaire, inscrite dans la loi, au sujet d'une publication scientifique n'ayant pas respecté des critères d'objectivité et largement contestée. **Le médecin Trivalle, membre de la CME, ne se serait-il pas rendu coupable d'une grave atteinte au code de déontologie qui pourrait à son tour être jugée sévèrement par le Conseil de l'Ordre des Médecins ?** Ceci est d'autant plus surprenant que d'après nos sources, ce vote n'a fait l'objet d'aucune audition de l'intéressé-accusé, ni débat contradictoire et sans qu'aucun élément factuel n'ait pu être avancé.

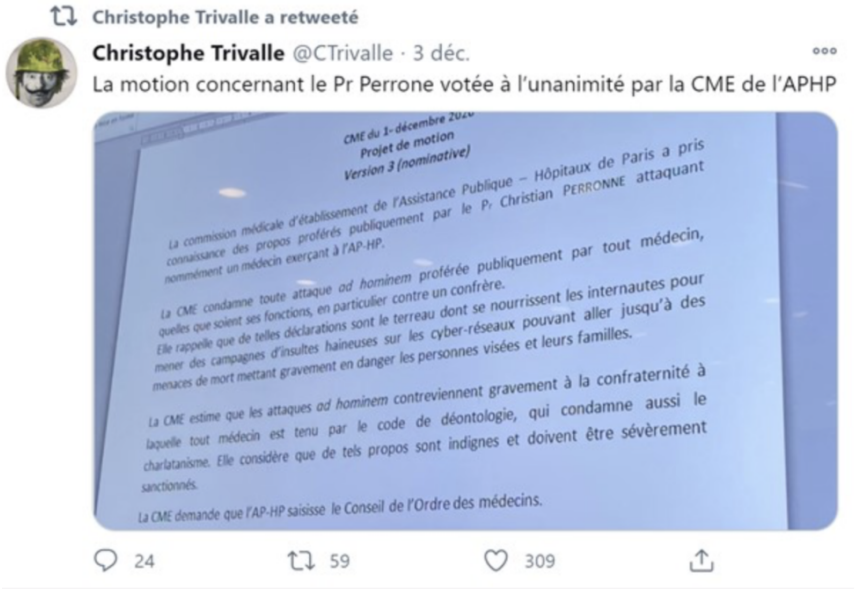

Le jeune médecin en question serait Monsieur Nathan Peiffer-Smadja, qui a été très actif sur les réseaux sociaux et qui est un opposant déclaré au professeur Raoult et au traitement en phase précoce pratiqué par un nombre croissant de médecins dans le monde qui cherchent avant tout à soigner

leurs patients. **Ce jeune médecin est l'élève du Pr Yazdan Yazdanpanah, ancien membre du board de Gilead et membre du Conseil Scientifique Covid de l'Elysée,** qui ont tous deux vantés les mérites du remdésivir. Monsieur Peiffer-Smadja a même continué à encourager le recrutement de patients dans l'étude de ce médicament alors que l'OMS avait déclaré que ce médicament n'avait pas d'efficacité et était toxique. De nombreuses questions se posent quant aux motivations de Monsieur Peiffer-Smadja, et les éventuels liens ou conflits d'intérêt qu'il pourrait avoir dans cette affaire, à dénigrer ces eminents profeseurs. Pas très confraternel comme approche.

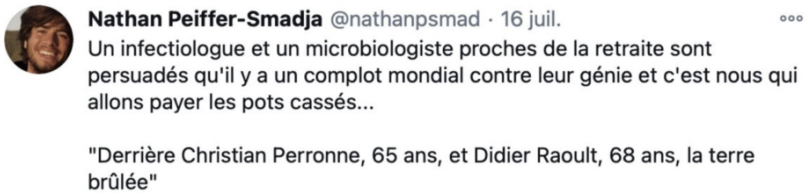

Un autre médecin actif sur les réseaux sociaux et qui suit M. Peiffer-Smadja nous dit :

> *« Les tweets de ce jeune médecin en cours de formation, qui semble déjà tout connaître de la vie et du métier, sont sans équivoque. Ils vont du mépris à la désobligeance vis-à-vis du Pr Perronne, reconnu au niveau international comme un des meilleurs spécialistes des maladies infectieuses, jusqu'à la diffamation comme le montre ce tweet déclarant que le professeur aurait accusé ses confrères d'être des assassins. »*

Rappelons que M. Peiffer-Smadja n'avait pas encore soutenu sa thèse à ce moment-là.

M. Peiffer-Smadja a déclaré dans d'autres médias avoir été l'objet de messages haineux. C'est fort regrettable et à déplorer, cependant, ce monsieur ne semble pas en reste dans ses campagnes de messages sur Twitter ou d'autres réseaux sociaux, n'hésitant pas à dépasser les bornes de la bienséance et prenant Twitter pour la cour de récréation. A croire que l'arroseur serait à son tour arrosé, puisqu'il avait lancé une pétition contre le professeur Perronne qui n'avait reçu que 3281 soutiens alors qu'au même moment une pétition en soutien au professeur recevait plus de 110 000 signatures.

De plus contrairement à ce qu'annonce M. Peiffer-Smadja, la bithérapie ou trithérapie a fait l'objet de témoignages au Sénat américain par les Pr Risch et McCullough, a été aussi utilisée avec succès par le Dr Wolfkoff au Brésil ainsi que dans de nombreux autres pays. En France, outre le Pr Raoult,

le Dr Guérin de « Laissons-les prescrire » ou encore le microbiologiste Claude Escarguel par exemple, prônent le traitement en phase précoce pour éviter la complication dans le cadre de l'infection. M. Peiffer-Smadja avait déjà induit TF1 en erreur lors d'un 20h en affirmant que l'hydroxychloroquine ne serait utilisée que dans des pays comptant 1,5 milliards d'habitants, le collectif citoyen de FranceSoir avait débunké cette déclaration dès le lendemain montrant qu'avec les mêmes sources que celles utilisées par M. Peiffer-Smadja et simplement en lisant les documents, cette thérapie est utilisée dans des pays comptant plus de 4 milliards d'habitants sur la planète. Contacté ce jour par la rédaction de FranceSoir, M. Peiffer-Smadja n'était pas disponible.
Un médecin, sous couvert d'anonymat par peur de représailles, nous confie :

> *« Ça va trop loin. C'est très choquant et diffamatoire. De mon point de vue, un avocat doit se saisir de ce dossier. » « M. Peiffer-Smadja m'a menacé, en disant avoir transmis mes agissements au Conseil de l'Ordre. » Pendant qu'un autre nous dit : « Incroyable ! C'est l'inverse qui est vrai ! Il ne faut pas laisser passer cela. »*

Selon nos sources, une procédure serait aussi considérée pour radier le Professeur Perronne de sa chefferie de service.

L'AP-HP serait-elle aux abois, suite à la prise de conscience d'avoir eu une mortalité particulièrement élevée de la Covid-19, potentiellement liée à sa politique contre le traitement en phase précoce ? Suivant le proverbe que la meilleure défense serait encore l'attaque, l'AP-HP aurait-elle mis en branle, l'artillerie lourde contre l'un de ses plus éminents spécialistes, pour essayer de se protéger ?

Ce courrier est adressé en copie à Martin Hirsch, directeur général de l'APHP ; au Pr Rémi Salomon – qui n'est autre que le frère du Directeur Général de la Santé Jérôme Salomon, président de la CME de l'APHP ; à M. Aurélien Rousseau, Directeur général de l'ARS Ile-de-France ; à Pr. Djillali Annane, Doyen de la Faculté de médecine UVSQ.
Nous le reproduisons ci-dessous :

Cher collègue,
En tant que chef du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Raymond Poincaré (Assistance-Hôpitaux de Paris) vous disposez d'un agrément dans le cadre du DES de maladies infectieuses et ce pour l'ensemble des phases de ce DES et du DES de médecine interne pour la phase socle. Après avoir consulté les commissions pédagogiques du DES de maladies infectieuses et du DES de médecine interne, et le Comité de Coordination des études médicales (CCEM) qui s'est prononcé à l'unanimité en ce sens, je vous informe qu'une procédure de retrait de votre agrément est engagée. L'élément déterminant qui motive le déclenchement de cette procédure sont vos propos non confraternels vis-à-vis d'un jeune médecin en formation qui pourraient être considérés comme une incitation à la haine et se sont traduits effectivement par des menaces de mort sur les réseaux sociaux. Votre attitude n'est pas compatible avec la Charte déontologique des Facultés de médecine qui prône le respect de l'intégrité professionnelle et scientifique et la bienveillance envers nos étudiants et il n'est donc plus raisonnable de vous confier leur formation. J'adresse donc aujourd'hui une demande au Directeur général de l'Agence régional de santé d'Ile de France afin que ce retrait d'agrément soit examiné lors de la prochaine commission d'agrément.
Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations.
Bruno Riou Président de la Conférence des Doyens de santé d'Ile de France Président du Comité de Coordination des Etudes

Médicales

Annexe vidéo du Dr Deray qui dénigre le Pr. Perronne

Auteur(s): **FranceSoir**
http://www.francesoir.fr/opinions-societe-sante/lacharnement-contre-le-professeur-perronne